

Informations suite à la première assemblée générale annuelle de l'APRODEF

16 juin 2017

La version complète signée du procès verbal (PV) de la première assemblée générale (AG) annuelle a été adressée aux adhérents de l'APRODEF par mail.

Les adhérents qui ne l'auraient pas reçus sont invités à contacter l'APRODEF par mail ou via le formulaire de contact de notre site.

Remarque préliminaire :

Afin d'apporter aux visiteurs de notre site l'essentiel des informations communiquées au cours de l'assemblée générale nous vous proposons une [série d'articles publiés en ligne](#), reprenant les sujets évoqués au cours de l'assemblée générale. Compte tenu du caractère public du site Internet, certaines informations internes à l'association ne sont pas publiées. **Certains points ont été reformulés ou précisés pour faciliter la lecture sous la formes d'articles indépendants.**

Malgré tout le soin apporté, des erreurs ou inexactitudes peuvent s'être glissées dans le texte.

Pour toute remarque ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

Sommaire des articles (Lesliens sont vers les pages internet du site aprodef.fr)

[1 - Cadre général](#)

[2 - Intervention du trésorier et du président d'APRODEF, bilan de l'aprodef.](#)

[3 - Bilan adhérents.](#)

[4 - Relations avec la DRH-MD](#)

[5 - Invitation à une audition de la commission de la défense et des forces armées](#)

[6 - Présence de l'APRODEF sur Internet](#)

[7 - Création d'une union d'APNMs.](#)

[8 - Perspectives pour les APNM](#)

[9 - Réglementation du temps d'activité.](#)

[10 - Partenariat avec l'UNCRESA](#)

[11 - Renouvellement des cotisations.](#)

[12 - Décisions prises.](#)

1 - Cadre général

Convoquée par courriel à ses membres, la première assemblée générale (AG) annuelle l'APRODEF s'est tenue le 16 juin au Fort Neuf de Vincennes.

Cette AG avait pour but de - faire un point de la situation actuelle - valider l'adhésion d'APRODEF à une Union d'APNM - définir une stratégie pour les actions à mener par APRODEF.

Membres du conseil d'administration présents : le président Jean-Marie MOSELE, le secrétaire général Alain BOUTERIGE, le trésorier, Philippe DAMBLANC et le trésorier adjoint, Wilhelm BUSCH.

Membre excusé : le secrétaire adjoint.

Membres de l'association présents ou représentés par pouvoir : 55

Après accueil des participants et ouverture de la séance, le président a annoncé le déroulement de la séance :

- accueil et ouverture de séance
- Intervention du trésorier et du président d'APRODEF
- Interventions/échanges des participants
- Décisions
- fin de séance

2 - Intervention du trésorier et du président d'APRODEF, bilan de l'aprodef.

Après avoir rappelé les buts de l'assemblée général, le **trésorier** a présenté le bilan d'APRODEF pour la période écoulée depuis sa création et la première réunion de son conseil d'administration, le 07 avril 2016.

3 - Bilan adhérents.

A la date de l'assemblée générale, l'APRODEF est composée de soixante-treize adhérents (73) à jour de leurs cotisations. **Une vingtaine de démissions** ont été enregistrées au cours de l'année.

Les intéressés ont clairement exprimé leurs motivations. Au bilan, sont principalement évoqués :

- le manque de soutien de certains commandements à la montée en puissance des APNM,

- la déception face à l'absence d'activités et d'actions visibles de l'APRODEF dans le domaine de la condition militaire.

Ce constat est partagé par toutes les apnm.

Compte tenu de leur jeunesse et de la question des critères de représentativités, les APNM se sont focalisées sur la constitution d'**un premier noyau d'adhérents**, indispensable pour s'organiser et commencer à exister, avant de se lancer efficacement et en bon ordre sur l'ensemble de des sujets relevant de la condition militaire.

En termes de finances, **aucune dépense n'a été réalisée**, laissant en caisse la totalité des adhésions enregistrées en cours d'année. Le trésorier envisage de financer et de **créer une boîte postale APRODEF** dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. Elle permettra à l'APRODEF de prendre de l'autonomie par rapport à l'Épaulette qui lui a fourni un précieux soutien et l'a hébergée jusqu'à présent.

Le renouvellement des cotisations des adhérents est évoqué. Quid de son mode opératoire ?

4 - Relations avec la DRH-MD

Du fait des élections présidentielles et législatives, et des perspectives de remaniement ministériel, un statu-quo est actuellement de rigueur du côté de la DRH-MD.

Globalement, la **DRH-MD affiche un bilan extrêmement positif de la conduite des travaux de fond relatifs au dossier APNM**. En effet, au cours de la période qui s'est écoulée depuis la promulgation de la loi portant création des APNM, tous les textes fondateurs (décrets et arrêtés) nécessaires à leur création, leur reconnaissance et leur fonctionnement ont été élaborés et publiés. Au résultat, cela constitue un réel succès.

L'APRODEF perçoit une appréciation bienveillante de la part de la DRH-MD aux motifs de la qualité des informations diffusées sur le site aprodef.fr, des relations établies par les membres du conseil d'administrations avec ses services ainsi que de l'approche constructive qui caractérise les contributions fournies et les commentaires formulés.

L'APRODEF a participé à toutes les réunions organisées par la DRH-MD sur les APNM. Cependant, l'APRODEF exprime un regret particulier vis à vis de la DRH-MD. En effet, celle-ci a réalisé et présenté fin 2016 un rapport d'étape parlementaire sur les APNM sans associer ces dernières. Les APNM, et donc l'APRODEF, n'en ont été informées que le 18 mai 2017.

5 - Invitation de l'ensemble des APNM à participer à une audition commune de la commission de la défense et des forces armées

La « commission de la défense et des forces armées » de l'assemblée nationale vient d'inviter l'ensemble des APNM à participer à une audition commune de deux heures, le 05 octobre 2017. Cette audition entre dans le cadre de la construction de la loi de finances 2018.

L'APRODEF y participera en propre. La représentation étant limitée à un membre par APNM, il est décidé d'organiser une réunion préparatoire qui se tiendra le 27 septembre 2017 au Fort neuf de Vincennes. Les membres de l'APRODEF seront informés par mail des modalités pratiques d'organisation.

6 - Présence de l'APRODEF sur Internet

Le site de l'APRODEF, rattaché aux trois noms de domaine www.aprodef.fr www.aprodef.net www.aprodef.com a été créé bénévolement par notre webmaster. L'excellence de son travail est à souligner.

Les statistiques du site montrent :

- une fréquentation journalière d'une trentaine de connexions très encourageante pour une jeune entité comme la notre mais pourtant en contradiction avec le peu d'adhésions recueillies pour l'instant,
 - un intérêt marqué pour notre site par les autres APNM et de nombreuses connexions en provenance de l'étranger
 - la publication de nombreux liens et documents officiels en parfaite adéquation avec la condition militaire.
-

Il convient de souligner que la présence des APNM, dont APRODEF, **est maintenant effective sur le nouveau site du SGA : SGA Connect.**

7 - Création d'une union d'APNMs.

Les APNM, en majorité, souhaitent s'associer et envisagent positivement la constitution d'une union d'APNMs. Cependant, toutes ne souhaitent pas franchir le pas dans l'immédiat.

Cette union est motivée principalement par le faible nombre d'adhésions recueillies aujourd'hui par l'ensemble des APNMs, ne permettant à aucune d'entre elles d'être

éligible à une représentation au niveau du conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM).

Une union d'APNM apporte en particulier la possibilité d'une comptabilisation globale du nombre d'adhérent et permet donc d'atteindre les seuils de représentativité. L'APRODEF a contribué activement à la rédaction des statuts de cette union. Une réunion relative à sa création officielle de est prévue le 26 juin 2017 à Balard à 17h30.

L'adhésion d'APRODEF à cette union d'APNMs, soumise à l'approbation participants à l'AG, a été votée en séance et a recueilli l'unanimité des voix.

9 - Réglementation du temps d'activité.

La réglementation européenne, à l'origine de la création des APNM, comporte un texte supplémentaire relatif à la réglementation du temps d'activité. Sa transposition en droit français et son application posent **problème au niveau des armées en termes d'effectifs en regard de leurs activités et missions.**

Les armées souhaiteraient mettre un terme à la transposition systématique aux militaires des dispositions relatives aux civils, et faire valoir et reconnaître une réelle spécificité de la fonction militaire.

10 - Partenariat avec l'UNCRSEA

Une campagne d'information auprès des personnels du service des essences des armées (SEA) a été réalisée. Elle se concrétisera probablement par un flux d'adhésion à l'APRODEF de personnel des trois catégories du SEA par le biais de la convention souscrite avec l'UNCRSEA.

L'adhésion des militaires du SEA aux APNM et en particulier à APRODEF est due à la large diffusion de l'information au sein du SEA (Intradef, séminaire et réunions d'information organisés par le commandement) et à l'approche d'ouverture adoptée par son directeur central.. Au travers des échanges avec l'APRODEF, il voit les APNMs comme des interlocuteur d'avenir en matière de dialogue social et d'évolution de la condition militaire, en complément et aux côtés des instances de dialogues existantes.

Au sein du SEA, le sujet n'est pas tabou même s'il demeure encore peu connu de certains. Une évolution positive est constatée.

Les adhésions attendues et citées supra ne pourront être prises en compte par APRODEF qu'après leur enregistrement par l'UNCRSEA, après de laquelle elles sont souscrites, et leur transmission à APRODEF accompagnées du montant de la cotisation leur correspondant, conformément à la convention liant les deux

associations. A l'issue, il conviendra de dresser un bilan de la représentativité catégorielle des militaires du SEA qui devrait permettre l'accès officiel d'APRODEF et leur représentation au titre de la condition militaire auprès du DC-SEA. Les adhésions n'ayant pas encore été reçues par APRODEF, il n'est pas possible, pour l'instant, de créer au sein du conseil d'administration les deux collèges catégoriels de militaires du rang et de sous-officiers, qui lui permettront de commencer à fonctionner normalement.

Une action sera entreprise dans ce sens auprès de l'UNCRSEA pour accélérer le processus.

11 - Renouvellement des cotisations.

En ce qui concerne le renouvellement des cotisations des adhérents, il est précisé que celui-ci devrait être ainsi organisé :

- sollicitation personnelle (5€) des membres ayant adhéré individuellement. Il serait utile de leur proposer un prélèvement automatique (SEPA). A étudier.
 - sollicitation des associations ayant signé une convention avec APRODEF. Il appartiendra à celles-ci : l'Épaulette, UNCRSEA, CAIETA de faire le point de leurs membres adhérents d'APRODEF et de lui reverser le montant de la cotisation leur correspondant (3€ x nombre d'adhérents à APRODEF). Un courrier dans ce sens serait à envisager.
-

12 - Décisions prises

- création d'une **nouvelle adresse postale** (boite postale dans le 20ème arrondissement parisien)
 - **réunion préparatoire à l'audition, le 27 septembre 2017** au Fort neuf de Vincennes,
 - **participation à une audition commune de la commission de défense et des forces armées** de l'assemblée nationale le 05 octobre 2017, dans le cadre de la construction de la loi de finances 2018.
 - vote de l'**adhésion d'APRODEF à l'union d'APNMs** à l'unanimité et par conséquent participation à sa création officielle,
 - **participation à toutes les réunions à venir relatives aux APNMs, organisées par le commandement ou la DRHMD,**
 - **maintenir les axes d'effort en matière d'information et recherche d'adhésions.**
-